

Réforme : la création du conseiller territorial aujourd'hui devant le Sénat

Le Parlement entre aujourd'hui au coeur du grand chantier de la réforme territoriale, avec l'examen par le Sénat de la loi créant dès 2014 le très controversé « conseiller territorial ». Le projet parachève également l'intercommunalité et rend possible la fusion de départements et de régions. Pour le gouvernement, il s'agit d'une nouvelle étape de la décentralisation. Avec le conseiller territorial, qui siègera aux conseils régional et général, l'État aura face à lui des élus dotés de plus de pouvoirs, a estimé le ministre de l'Aménagement du territoire, Michel Mercier. Ils y gagneront en efficacité, selon lui. « Il y avait parfois des affrontements » entre institutions, il y aura « une cohésion ». L'opposition dénonce en revanche un pas vers une recentralisation. Le président de l'Association des régions de France (ARF) Alain Rousset (PS) parle de « cantonalisation » des régions, celui de l'Assemblée des départements de France (ADF) Claudy Lebreton (PS) de suppression des départements. Un site Internet pour défendre les territoires L'article 1 de la

loi, qui crée le conseiller territorial, « constituera le rendez-vous politique » du débat, a estimé un responsable de la majorité. Plus de 600 amendements ont été déposés, dont plus de la moitié par la gauche. Le débat devrait durer trois semaines. Il reprendra à l'Assemblée après les régionales de mars. La loi devrait être adoptée avant l'été. La création du conseiller territorial permettrait, selon le gouvernement, de diviser par deux le nombre d'élus des départements et régions (6 000 à 3 000). Mais la gauche est résolue à combattre l'ensemble du projet. Le président du groupe socialiste sénatorial Jean-Pierre Bel a annoncé une lutte « *pied à pied sur chaque article et sur chaque amendement* ». Jean-Pierre Sueur (PS), vice-président de la commission des lois, critique « *un texte de recentralisation* ». Le PS a lancé hier un site Internet (www.defendonsnosterritoires.fr) pour défendre les territoires contre la « *régression territoriale* », a annoncé l'ancien premier ministre Laurent Fabius. Le sénateur-maire PS de Lyon, Gérard Collomb, a lui déclaré hier « *être prêt à voter les articles 3 et 5* » de la réforme des collectivités portant

sur les métropoles tout en étant opposé à la mesure phare du texte, la création de conseillers territoriaux. Ce débat commence le jour même où l'Assemblée étudie la loi sur la concomitance des mandats des conseillers régionaux et généraux, qui prendraient fin en 2014 pour laisser place aux conseillers territoriaux. Le Parlement devra encore étudier, après mars, le mode d'élection des conseillers territoriaux, et se prononcer sur la spécialisation des compétences. w